

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt deux mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents :** CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-, BAUM Eric- LAHACHE Robert - COLLET Florian- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor -THIRY William- DROUIN Henri- COURTIER Pascal - ~~STANDBA~~  
*Johnny*

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 14/03/2019

Conseillers présents : 13

date affichage : 26/03/2019

Nombre de votants : 13

**Secrétaire de séance :** MR DROUIN Henri

---

**Affaire n°1 du 22/03/2019**

**CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en raison de l'augmentation de la charge de travail au sein de la commune, il est nécessaire de recruter un adjoint technique à 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

\*Décide de créer un poste permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet , 20 heures hebdomadaires, à compter du 01/04/2019.

\*Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune au titre de l'exercice 2019.

\*Autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'un adjoint technique à compter du 01/04/2019.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 23/03/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt deux mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-, BAUM Eric- LAHACHE Robert - COLLET Florjan- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor -THIRY William- DROUIN Henri- COURTIER Pascal- ~~ANDRA~~ Johnny.

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 14/03/2019

Conseillers présents : 13

date affichage : 26/03/2019

Nombre de votants : 13

**Secrétaire de séance** : MR DROUIN Henri

---

**Affaire n°2 du 22/03/2019**

**Annulation de la délibération n°3 du 01/02/2019 ayant pour objet le renouvellement du contrat de travail de l'agent d'entretien.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°3 du 01/02/2019 ayant pour objet le renouvellement du contrat de travail de l'agent d'entretien.

En effet l'agent d'entretien actuel doit être hospitalisé.

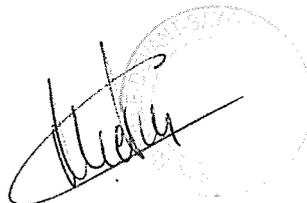
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

\*décide d'annuler la délibération n°3 du 01/02/2019.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 23/03/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt deux mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-, BAUM Eric- LAHACHE Robert - COLLET Florian- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor -THIRY William- DROUIN Henri- COURTIER Pascal-~~MANDRA~~

*Johnny*  
Conseillers en exercice : 13

date convocation : 14/03/2019

Conseillers présents : 13

date affichage : 26/03/2019

Nombre de votants : 13

**Secrétaire de séance** : MR DROUIN Henri

---

**Affaire n°3 du 22/03/2019**

**Tarif de location du local à sel**

Madame le Maire propose à l'Assemblée de revoir le tarif de location du local à sel , en effet plusieurs personnes intéressées par cette location se sont désistées après avoir pris connaissance du tarif de location.

Madame le Maire demande donc à l'Assemblée de revoir le tarif de location du local à sel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, (8 voix Pour et 5 abstentions)

\*décide de fixer un nouveau tarif de location d'un montant de vingt euros à compter du 01/04/2019

\*Autorise Madame le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 23/03/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt deux mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-, BAUM Eric- LAHACHE Robert - COLLET Florian- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor -THIRY William- DROUIN Henri - COURTIER Pascal- ~~TIANDRA~~ Johnny.

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 14/03/2019

Conseillers présents : 13

date affichage : 26/03/2019

Nombre de votants : 13

**Secrétaire de séance** : MR DROUIN Henri

---

**Affaire n°4 du 22/03/2019**

**Compte de gestion 2018 du budget principal de la commune**

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité,

Le compte de Gestion 2018 du budget principal de la commune dressé par Madame VOLFART Catherine receveur municipal

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 23/03/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt deux mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-, BAUM Eric- LAHACHE Robert - COLLET Florian- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor -THIRY William- DROUIN Henri - COURTIER Pascal- ~~MANDRA~~  
*Johanny.*  
Conseillers en exercice : 13 date convocation : 14/03/2019  
Conseillers présents : 13 date affichage : 26/03/2019  
Nombre de votants : 12

**Secrétaire de séance** : MR DROUIN Henri

---

**Affaire n°5 du 22/03/2019**

**Vote du compte administratif 2018 du budget principal de la commune**

Monsieur Victor SALGUEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint donne lecture du compte administratif 2018 du budget principal de la commune, dressé par Madame BRETON Clara, Maire, qui se résume comme suit :

Fonctionnement

-Dépenses de fonctionnement : 413 303.06 euros

-Recettes de Fonctionnement : 463 996.72 euros

Investissement

-Dépenses d'Investissement : 166 676.17 euros

-Recettes d'Investissement : 819 639.48 euros

Report de Fonctionnement 2017 : 234 227.38 euros

Report d'Investissement 2017 : 200 693.81 euros

**Soit un excédent global de Fonctionnement de : 284 921.04 euros**

**Soit un excédent d'Investissement de : 853 657.12 euros**

Madame Clara BRETON, Maire quitte la salle.

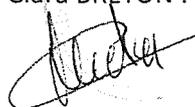
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

\*vote et approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la commune dressé par Madame Clara BRETON, Maire.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 23/03/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt deux mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-, BAUM Eric- LAHACHE Robert - COLLET Florian- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor -THIRY William- DROUIN Henri- COURTIER Pascal- ~~MANDRA~~

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 14/03/2019

Conseillers présents : 13

date affichage : 26/03/2019

Nombre de votants : 13

**Secrétaire de séance** : MR DROUIN Henri

---

**Affaire N°6 du 22/03/2019**

**Affectation du résultat du budget principal de la commune 2018**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

\*un excédent de fonctionnement de 50 693.66 euros

\*un excédent reporté de 234 227.38 euros

**Soit un excédent cumulé de 284 921.04 euros**

Investissement

\*un excédent d'investissement de 652 963.31 euros

\*un excédent reporté de 200 693.81 euros

**Soit un excédent cumulé de : 853657.12 euros**

Décide à l'unanimité,

D'affecter le résultat comme suit :

C/002 résultat reporté en fonctionnement : 284 921.04 euros

C/001 résultat reporté en investissement : 853 657.12 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 23/03/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :

